

**AVENANT 1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS domiciliée Hôtel de Ville, 2, Place Victor Hugo, 93200 SAINT-DENIS, représentée par son Maire, Monsieur Laurent Russier, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal en date du

ci-après dénommée la commune, d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Saint-Denis, le présent avenant est conclu pour l'année 2017.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2017, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

Au titre de l'axe 1, Culture et société

- *Hier ce sera mieux* est un projet de film documentaire sur la transmission entre les générations à Saint-Denis. Il s'agit de construire un film autour de portraits et d'échanges entre deux populations d'une certaine manière « oubliées », voire « exclues » : les jeunes, et les personnes âgées du quartier Grand Centre-Ville. Le choix de ce quartier est né de la mise en scène naturelle qu'offre la rue Jean Jaurès avec de part et d'autre l'espace jeunesse et la Résidence Basilique, des habitants d'autres quartiers pouvant se joindre et nourrir le projet. Réalisé avec l'association Zone d'Ombre et d'Utopie (ZOU) dirigée par Ph. Fenwick, Manuel Braun, photographe à Libération et Télérama, et Amandine Casadamont, auteur et productrice radio à France Culture : 3 000 euros

- Actions culturelles autour du Spectacle en crèches : interventions, résidence artistiques et formation des professionnels de la petite enfance. Ce travail est renforcé depuis 2014 puisqu'il s'agit désormais d'inscrire ces ateliers dans le projet d'établissement en concevant un projet culturel porté à la fois par la crèche et par l'intervenant artistique. En 2015, les directions de la

culture et de la Petite enfance ont souhaité investir un nouveau champ : le spectacle vivant. En s'appuyant sur le réseau de coproduction jeune public (Gennevilliers, Rosny-Sous-Bois, Val d'Oise, Clichy, Les Lilas, 193 soleil et Saint-Denis), coordonné par l'association 193 soleil, qui défend l'art pour les tout-petits en Seine-Saint-Denis.

Une rencontre est envisagée entre le service petite enfance de la ville et celui du Département afin d'envisager un programma commun de formation aux personnels des crèches : 5 000 euros

- « *Le Choeur Augmenté* » : ce projet développé principalement au sein du quartier Saint-Denis Pleyel avec l'association 2055 depuis 2015 fédère un triple chœur composé de chanteurs amateurs issus de trois typologies de publics (collégiens issus de l'établissement Dora Maar, des jeunes bénéficiaires en situation de déficience sensorielle et leurs familles suivis par le Centre Simone Delthil et des choristes adultes dyonisiens) prend part aux manifestations artistiques municipales (Fête de Saint-Denis, fête de quartier, ...) et proposera tout au long de cette dernière année de travail, des moments de rencontre et de partage entre ses membres et envers la population séquanodyonisienne : 10 000 euros

Au titre de l'axe 1, Culture et société et de l'axe 3, Art et culture dans l'espace public

- Le Chapiteau "Rajganawak" implanté dans le quartier de la Gare qui fait l'objet d'un investissement considérable en termes d'actions publiques (rénovations de l'habitat, sécurisation, réaménagement et requalification des espaces publics etc) est une initiative culturelle qui peut permettre de requestionner le rapport au quartier et nourrir les échanges interculturels et intergénérationnels dans ce quartier fortement métissé. Ouvert en avril 2017, il propose des ateliers de pratiques artistiques et sportives à destination de publics variés, et en particulier de publics habituellement éloignés de ces pratiques. Des artistes émergents seront accueillis en résidence de toutes disciplines, créant une permanence artistique dans le quartier. Ces temps de création donneront lieu à des restitutions lors des « Cabarets » : 4 200 euros

Au titre de l'axe 2, Education artistique et culturelle

- *L'Autre en scène* : création d'un spectacle par des enfants en mai 2018 porté par l'association Le Tréteau. Il s'agit de faire se rencontrer des élèves de Cm1 de Saint-Denis et de Paris (écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), autour de la thématique de « l'Autre », dans une logique d'élaboration d'une culture commune à ce nouveau territoire du Grand Paris. Le projet se déroulera sur 2 années scolaires avec les mêmes participants, en classe de Cm2 en 2017, avec une création prévue en mai 2018 à Saint-Denis. Les enfants assument toutes les étapes de la création ; de l'écriture à la performance vocale et scénique, en passant par les décors et les costumes. Avec l'Orchestre de Chambre de Paris, Le Festival de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe (TGP). Le projet est conçu pour avoir une résonance sur les autres élèves des écoles, et sur la population locale. Cette pédagogie de l'expérience, transversale, œuvre pour l'égalité des chances et crée des passerelles à partir de l'école vers les institutions culturelles et éducatives territoriales : 5 000 euros

- *Et moi Alors ?* : un programme d'accompagnement de la programmation de théâtre jeune public, intitulé *Et moi alors ?* d'un volet d'actions culturelles dans les classes et d'un programme de formation pour les enseignants. La direction de la culture se fixe comme objectif dans les années à venir de pouvoir proposer une action culturelle par élève et par an. Dans cette optique, des ateliers sont animés par les compagnies programmées, des associations, des enseignants de pratique artistique, des services municipaux (pôle environnement) ou des équipements culturels (médiathèques) et un volet formation des enseignants, en collaboration avec l'éducation nationale, se déploiera permettant aux enseignants d'avoir des clés pour mieux connaître les ressources culturelles du territoire et savoir comment les exploiter en classe : 5000 euros

Au titre de l'axe 4, Valorisation patrimoniale

- Mission d'accompagnement pour la constitution du pôle patrimoines regroupant le Musée et l'Unité d'archéologie. Inscrit dans le projet de direction de la culture et dans le Schéma d'orientations culturelles au titre des actions prioritaires, il doit contribuer à donner une lisibilité et une continuité au patrimoine matériel et immatériel du territoire communal et donner à la diversité de la population le sentiment d'appartenance à l'identité de la ville. La mission d'accompagnement devra faire émerger la définition et le périmètre du pôle patrimoines, son mode de fonctionnement et d'organisation, dresser des pistes de développement de projets, d'outils partagés, évaluer les moyens nécessaires à leur réalisation et accompagner la constitution du pôle et définir les liens avec les autres acteurs du patrimoine agissant sur le territoire de la ville, de Plaine Commune et du Département : 5 000 euros

- *Saint-Denis, de long en large et en travers*, film documentaire et d'animation sur le Saint-Denis passé, présent et futur. A partir d'une expérience d'immersion totale dans un chantier d'archéologie préventive, l'objectif de ce projet est de faire réaliser par les habitants de Saint-Denis un film documentaire sur l'évolution de leur ville dans le temps, de ses origines à son futur lointain... Il s'agit d'envisager la trajectoire de la ville dans sa dimension archéologique, à travers le regard et le questionnement de ses habitants. Ce projet s'inscrit dans plusieurs cadres interdépendants : le projet de service "Archéologie, territoire et citoyenneté" de l'Unité d'archéologie, le schéma d'orientation culturelle de la ville de Saint-Denis, la politique patrimoniale et archéologique départementale en lien avec Saint-Denis : 10 000 euros

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Saint-Denis une subvention d'un montant de 47 200 euros, pour l'année 2017.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Saint-Denis,
le Maire,

Pour le Département,
le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-présidente,

Laurent Russier

Mériem Derkaoui